SYNDICATS AUTONOMES DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION

Retour à la protesta

La rentrée sociale s'annonce sous le signe de la contestation. Les syndicats autonomes vont perturber la trêve sociale scellée avec la Centrale syndicale. Décidés à faire aboutir leurs revendications, les syndicats de l'éducation et ceux du secteur de la santé annoncent des mouvements de protestation de nature à perturber la rentrée sociale. Les pouvoirs publics, qui tablaient sur un mouvement syndical pacifié, auront à faire face à des syndicats autonomes qui ont résisté aux tentatives de torpillage.

Nawal Imès- Alger (Le Soir) - La création de syndicats proches des tutelles n'a pas entamé la volonté des syndicalistes.

Le recours systématique et abusif à la justice pour casser les grèves est devenu l'ultime alternative des ministères de tutelle qui préfèrent «dialoguer» à coups de convocations devant les tribunaux. Des professeurs en médecine et des enseignants qui revendiquent une meilleure situation socio-professionnelle se retrouvent devant des magistrats qui, sans surprise, déclarent la grève illégale et ordonnent son arrêt. Un stratagème auquel sont habitués les syndicats autonomes qui affinent leur stratégie.

Le Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP), le Conseil des lycées d'Alger (CLA) et l'Union nationale du personnel de l'enseignement et de la formation (Unpef) ont donné le ton. D'autres syndicats pourraient rejoindre la contestation.

Photo : Samir Sid

La protestation risque de marquer toute l'année scolaire.

SNPSP : rendez-vous avec la protestation en octobre

Son président a annoncé la couleur en juillet dernier. Le Dr Merabet explique, en effet, que le statut quo dans lequel se complaît le ministère de la Santé est à l'origine de la décision de renouer avec la protesta.

Le secteur de la santé va être, une fois de plus, paralysé dès le mois d'octobre.

Les praticiens de la santé publique continuent de se battre pour la promulgation du statut particulier promis en juillet 2008. Force est de constater que les pouvoirs publics n'ont pas tenu leur promesse.

Le texte, qui a fait l'objet de discussions entre le ministère de l'Education et le syndicat autonome des praticiens de la santé, tarde à être promulgué. Les syndicalistes estiment qu'il est l'otage des positions incompréhensibles du ministère de la Santé. Pourtant le syndicat est arrivé à un minimum de consensus pour que la copie qui doit être envoyée à la Fonction publique corresponde aux attentes des médecins de la santé publique. C'était peine perdue puisque le ministre n'a pas jugé utile de défendre les positions du syndicat, notamment pour la classification des médecins, des dentistes et des pharmaciens. Le même sort est réservé au régime indemnitaire.

CLA : une rentrée sans professeurs

Le Conseil des lycées d'Alger (CLA) a opté pour une action spectaculaire. En décidant d'une journée de débrayage le jour même de la rentrée, c'est un signal fort qu'il lance en direction du ministère de l'Education. L'impact psychologique d'une rentrée spectaculaire a visiblement motivé le choix de la date.

Le CLA revendique la promulgation du régime indemnitaire, la révision du statut particulier de l'enseignant et la retraite après 25 ans de service et la revalorisation du point indiciaire à 65 DA, alors qu'il est actuellement évalué à 45 DA.

Une plate-forme de revendications que le syndicat défend depuis des années pour, disent ses responsables, mettre fin à la précarité qui caractérise le métier d'enseignant.

Le boycott de la rentrée s'annonce comme les prémices d'une protestation qui risque de marquer toute l'année scolaire. Le réaménagement du week-end, la répartition des horaires, la surcharge des classes sont autant de problèmes récurrents qui telle une bombe à retardement menace le bon déroulement de l'année scolaire.

Unpef : une première action à Tizi-Ouzou

C'est à partir de la wilaya de Tizi-Ouzou que l'Unpef donne le ton. Le bureau local a, en effet, appelé les enseignants à boycotter la rentrée des classes. Dans la déclaration qu'il a adressée aux enseignants de la wilaya, le bureau local dénonce «la situation chaotique dans laquelle se trouve le secteur de l'éducation à Tizi- Ouzou. Non seulement les anciennes situations demeurent pendantes, mais d'autres viennent s'y ajouter à cause du laisser-aller qui prévaut au service du personnel et du service paie».

N. I.

REVALORISATION DES SALAIRES LORS DE LA PROCHAINE TRIPARTITE

Les syndicats de l'éducation sceptiques

Alors que la tenue de la tripartite est annoncée avant la fin de l'année, certains syndicats autonomes du secteur de l'Education nationale la qualifient d'ores et déjà de simple show médiatique. Selon eux, aucune augmentation ne sera conséquente tant que l'article 87 bis du Code du travail n'aura pas été modifié.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - La revalorisation du Salaire national minimum garanti (Snmg) qui doit intervenir lors de la prochaine tripartite qui réunira les membres du gouvernement, l'organisation du patronat et l'Ugta, puisque le président de la République lui-même s'était engagé à augmenter le Snmg durant l'année 2009, n'est de l'avis des syndicats autonomes de l'Education nationale qu'un «leurre». Ces derniers estiment que le maintien de l'article 87 bis de la loi 90/11, qui définit le salaire de base, empêchera les travailleurs de bénéficier réellement des augmentations que connaîtra le Snmg.

«Tous ce qu'on nous dit sur la tripartite et la revalorisation des salaires des fonctionnaires n'est qu'un tapage médiatique», dira Meziane Meriane, secrétaire générale du Syndicat national autonome des professionnels de l'enseignement secondaire et technique (Snapest). Ce dernier a expliqué que toute augmentation sera vidée de son sens tant que l'article 87 bis n'est pas modifié.

De son côté, le président du Syndicat national des travailleurs de l'éducation M. Boudjennah, estime que cette cet article pénalise les bas salaire et profite aux salariés les mieux rémunérés.

Soulignons que cet article du code du travail stipule que le salaire national minimum garanti prévu à l'article 87 bis de la loi 90/11 comprend le salaire de base et les indemnités et primes de toute nature à l'exclusion des indemnités versées au titre de remboursement des frais engagés par les travailleurs. Les syndicats ne semblent pas trop croire de voir un jour leurs salaires augmenter.

S. A.

COMMERCE

L'anarchie perdure dans les marchés

Le marché national fortifie ses travers. Tout se vend à même les trottoirs. Commerces illicites où s'écoulent même des produits alimentaires dans l'irrespect total de l'hygiène. L'Etat, grisé par le matelas de dollars que génère la vente des hydrocarbures, s'est désengagé gravement de ses missions élémentaires.

Sofiane Aït-Iflis - Alger (Le Soir) - Tancé vertement l'autre jour par le président de la République qui l'auditionnât, le ministre du Commerce, El- Hachemi Djaâboub, ne semble pas pressé d'agir.

Depuis le début de Ramadan, de jour comme de nuit, l'espace public est squatté par des convertis occasionnels à l'activité commerçante. Chacun étale sa marchandise comme il l'entend et là où il lui chante de le faire. Qui a carrément même le pavé, qui dispose une table au beau milieu du trottoir ou aux abords des marchés.

On y vend de tout : du pain, du jus, du qalbellouz, des tartes, des yaourts et autres produits laitiers, des fruits, des légumes, etc. Qu'il darde des rayons de soleil à vous percer le crâne, qu'il vente à soulever des montagnes de poussière, nos marchands occasionnels tiennent étal. Peu leur importe à quoi ils exposent le consommateur. Tout ce qui compte pour eux, c'est le tintement de la monnaie dans leurs poches.

L'Etat n'est pas dans l'ignorance de cet état de fait et des lieux. Il sait mais laisse faire. Il se désengage de sa responsabilité à réguler le marché et lutter contre le commerce informel, comme il observe une attitude de complaisance à l'endroit des bandes de jeunes qui jouent à Al Capone, rançonnant les automobilistes en régissant illégalement le stationnement en milieu urbain.

Comme sclérosé, incapable de réaction, l'Etat a vu, au fil des ans, son autorité partir en lambeaux. Les colères présidentielles, libérées à l'occasion des visites d'inspection ou lors des auditions des ministres, auront juste servi à alimenter la chronique médiatique et à suggérer quelques commentaires politiques.

Leurs effets, en termes d'attendus pratiques, ont souvent été nuls. En témoigne l'Etat du marché national demeuré aussi anarchique qu'il l'était avant que Djaâboub ne vive son mauvais quart d'heure face au président Bouteflika.

«Mais cessez donc de me raconter les mêmes histoires à chaque fois ! Ecoutez, la politique des prix, c'est vous, et je ne veux plus entendre parler de cette anarchie ; faites travailler les contrôleurs !» avait, on se le rappelle, répliqué le président à son ministre du Commerce qui tentait de lui explique le pourquoi de la chose. El-Hachemi Djaâboub, qui a du pain sur la planche, plutôt sur le trottoir, ne semble pas avoir pris la remarque pour dite et la colère présidentielle pour exprimée.

Pour preuve, quinze jours après, il n'a encore pas secoué son administration de contrôleurs comme le président le lui ordonnait. Bouteflika, de son côté, n'a pas usé de rappel.

Peut-être attend-il de reproduire son rituel le Ramadan prochain pour le faire. Mais d'ici là, le marché risque d'avoir complètement quitté la norme.

S. A. I.